

Article original

Stratégie des acteurs dans la gouvernance du service de la scolarité de l'Université Alassane Ouattara

Bally Claude Koré

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire),

Email : ballyclaudekore@gmail.com

Article soumis le 25/06/2020, accepté le 17/12/2020 et publié le 15/01/2021

Résumé : La question de la gouvernance des universités est une question réelle devant laquelle toutes les sociétés y font face. Cet article vise à décrire et expliquer les dysfonctionnements au sein du service de la scolarité de l'Université Alassane Ouattara. S'inscrivant dans une démarche inductive, elle s'appuie sur l'analyse de données qualitatives. Les résultats indiquent que le logiciel du traitement des dossiers est un logiciel défaillant. Par ailleurs, nous retenons que la lenteur au niveau du processus d'inscription est due au fait de la gestion manuelle des activités du service de la scolarité.

Mots clés : Acteur, Stratégie, Gouvernance, Service, scolarité.

Abstract: The issue of university governance is a real issue facing all societies. This article aims to describe and explain the dysfunctions within the schooling department of Alassane Ouattara University. As part of an inductive approach, it relies on the analysis of qualitative data. The results indicate that the file processing software is flawed software. In addition, we note that the slowness of the registration process is due to the manual management of the activities of the school service.

Keywords: Actor, Strategy, Governance, Service, Education.

Introduction

Les débats sur la gouvernance sont beaucoup d'actualité dans nos sociétés que ce soit au plan national ou même au plan mondial. Alors si elle fait l'écho partout dans le monde cela signifie que la gouvernance constitue tant de préoccupation pour nos dirigeants

que pour les populations. Ainsi, il s'agit pour les dirigeants de mettre en place des rudiments performants qui vont permettre le développement des sociétés. Mais les sociétés ont connu une remarquable évolution, ce qui fait qu'on assiste à des changements dans tous les domaines. Ces changements s'observent au niveau du cadre environnemental, dans l'économie, avec une population à fort taux de croissance. Par ailleurs, il est difficile de donner une définition de la gouvernance qui soit unanime et acceptée de tous car la gouvernance est un concept à un sens multidimensionnel et multisectoriel. En effet, la gouvernance apparaît dans plusieurs disciplines des sciences sociales telles que la sociologie, l'histoire, l'anthropologie, les sciences économiques. Cette notion donne une approche pour comprendre les institutions sociales comme dans l'université. Dans cette lancée, nous nous penchons sur la gouvernance des institutions universitaires notamment celle du service de la scolarité de l'Université Alassane Ouattara. Selon l'agence universitaire de la francophonie (AUF), qui est une association mondiale d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche francophone, la gouvernance universitaire renvoie à la production du savoir, la transmission des connaissances, la recherche et l'innovation ainsi que la gestion transparente des moyens et budgets. Cette gouvernance s'applique à tous les champs d'activités universitaires à savoir le corps enseignants-chercheurs, les étudiants puis à la gestion administrative, financière et des ressources humaines. Le service de la scolarité étant une partie de l'université Alassane Ouattara rentre également dans le cadre de ce que nous avons mentionné plus haut. Ce service dispose d'un personnel administratif, ensemble d'acteurs qui, à travers leur rôle coordonnent en son sein les activités. Ainsi, toujours dans le même axe, pour parvenir à cette gestion, nous voyons que c'est tout un ensemble de disposition qui sont établis. Nous avons un personnel avec des compétences, les infrastructures ou encore des locaux, les règles pour maintenir l'ordre et des outils ou matériels informatiques. Cependant, un problème récurrent se pose et fait même l'objet d'opposition entre acteurs du service de la scolarité et les étudiants. Ce conflit qui perdure depuis un certain temps est

relatif à la question des inscriptions. Au vu de cela nous nous posons la question de savoir pourquoi la question des inscriptions persiste et demeure-t-elle source de conflits malgré les dispositions établies par les acteurs de ce système ? De façon générale, cette étude vise à décrire et à expliquer les dysfonctionnements au sein du service de la scolarité de l'université Alassane Ouattara. Dans sa structure, cet article comprend trois grandes parties : la première partie est intitulée méthodologie, la deuxième partie est consacrée à la présentation des résultats et enfin la troisième partie porte sur les discussions.

1. Méthodologie

Cette étude porte sur le service de la scolarité de l'Université Alassane Ouattara. En effet, ce service comporte une direction puis une multitude d'agents en son sein dont le taux s'élève à 50. En son sein, les agents sont répartis dans 11 bureaux hormis celui du Directeur de la scolarité. Ces 50 agents représentent la population cible. Ainsi, pour parvenir à un échantillon représentatif, nous avons opté pour l'échantillonnage probabiliste et nous avons administrer des guides d'entretien semi-directifs aux agents du service de la scolarité et aux étudiants. Pour la sélection des enquêtés, nous avons utilisé le choix raisonné. Nous nous sommes donc adressés au responsable ou à défaut à l'adjoint de chaque bureau où se trouvent les agents. Nous avons donc interrogé 11 agents parmi les 50, c'est à dire un agent par bureau. Quant aux étudiants, nous avons choisi les délégués généraux de chaque département qui sont au nombre de 13. Pour réaliser ce travail, nous avons mobilisé deux théories que sont : la résilience et la théorie de l'acteur stratégique.

2. Résultats

2.1. Le logiciel PROJES-CU

Dans cette partie, nous tenterons de faire la présentation du logiciel PROJES-CU puis, nous montrerons ses limites.

2.1.1. Présentation du logiciel

Le PROJES-CU est un logiciel qui a été conçu par le Professeur Koné Tiémomon, Directeur de l'information scientifique et technologique au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de Côte d'Ivoire. À côté de celui-ci, nous avons un conseiller qui est chargé de la supervision en cas d'un problème. C'est un logiciel, qui a été établi au cours de l'année 2015-2016 suite à la décision du Ministère de l'enseignement supérieur. Ainsi, le but de la mise en place du logiciel PROJES-CU est de remplir plusieurs tâches au sein des différentes universités de Côte d'Ivoire notamment la gestion de l'inscription des étudiants, des centres d'examens dans les UFR, ce qui faciliterait la tâche à tous les acteurs universitaires. En ce qui concerne l'utilisation de ce logiciel, l'administrateur est celui qui attribue un code à chaque acteur universitaire ce qui leur permet d'exécuter des tâches. Pour notre champ d'étude, précisément, le service de la scolarité, ce logiciel intervient au niveau par exemple des inscriptions, dans les statistiques.

2.1.2. Limites du logiciel PROJES-CU

Le logiciel PROJES-CU a été conçu en vue d'accomplir plusieurs tâches au sein des universités. Mais le constat est que ce logiciel ne remplit pas toutes les fonctions telles qu'il a été dit depuis sa conception. Tout d'abord, ce logiciel n'a pas été achevé et a été mis en application au sein des universités, surtout au service de la scolarité où l'on observe des fonctionnalités qui sont absentes. Cela engendre une non fiabilité des données, c'est à dire que les données que produisent ce logiciel ne sont pas des données réelles. Il y a aussi le cas où l'on assiste à la perte de certaines données, créant parfois des suspicions entre les agents. À cet effet, au niveau des inscriptions par exemple ; nous avons des étudiants qui sont effectivement inscrits, mais qui ne figurent pas dans les données statistiques. Ce qui amène donc les agents à refaire ce travail de façon manuelle, c'est-à-dire de ressaisir les informations sur ces étudiants afin que ceux-ci soient reconnus et aient leurs noms dans la base des données informatisées du service de la

scolarité. Il ne permet donc pas d'avoir une certaine précision quant aux statiques. Dans un second temps, nous pouvons évoquer le problème des codes d'accès. En effet, nous voyons que lorsque chaque acteur entre son code, celui-ci n'effectue que la tâche qui concerne son champ d'activité. Par exemple, nous avons le cas d'un agent dont la tâche au service de la scolarité est de faire des statistiques. Lorsque celui-ci entre son code (le terme informatique indiqué, c'est l'identifiant), il est habilité à faire que ses statistiques et ne peut voir aucune information concernant les autres types d'activité du service de la scolarité. Aussi, nous pouvons mentionner le fait qu'il est difficile de pouvoir accéder à nouveau, au logiciel lorsqu'un agent perd son code du fait qu'il ne maîtrise pas ce logiciel et que son administrateur, étant en dehors du service de la scolarité n'est pas toujours disponible afin de lui attribuer un nouveau code. Enfin, nous pouvons évoquer comme troisième limite, le fait que ce logiciel depuis deux années ne permet pas de faire l'édition des cartes des étudiants. En somme, nous pouvons dire que le logiciel PROJES-CU, intégré au sein du service de la scolarité est un logiciel qui n'est pas encore achevé et est encore en construction. Depuis l'année 2014-2015, le problème persiste jusqu'aujourd'hui. De ce fait, il implique donc de la part de son concepteur et de tous les acteurs qui l'ont instauré de prendre des résolutions nouvelles afin de le perfectionner pour que celui-ci soit plus efficace, plus performant et permette une rapidité dans le travail produit par les agents du service de la scolarité.

3. L'élasticité dans la procédure d'inscription et de réinscription

Dans cette partie, nous allons décrire la procédure d'inscription et de réinscription de tous les niveaux, en partant des nouveaux bacheliers aux doctorants.

3.1. Description du processus d'inscription et de réinscription

Au service de la scolarité, le processus d'inscription ou de réinscription des étudiants se fait en plusieurs étapes et nécessite un ensemble de pièces administratives que doivent fournir les

étudiants. Dans ce qui va suivre, nous présenterons les différentes procédures d'inscriptions et de réinscriptions des étudiants.

3.1.1. Procédures des inscriptions pour les nouveaux bacheliers

En ce qui concerne les inscriptions pour les personnes intégrant nouvellement le système universitaire notamment, les nouveaux bacheliers, le Ministère de l'Enseignement Supérieur a mis en place un site internet (www.orientationbacheliers-ci.Org) en vue de leur orientation dans les universités et grandes écoles. Aussi, depuis les années 2017-2018, nous avons pu constater un changement ; qui est celui d'un paiement direct des frais d'inscriptions qui se fait en ligne pour ces étudiants, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Ainsi, il s'agit de manière précise, pour ces nouveaux bacheliers de se rendre sur le site d'inscription en ligne, de remplir des informations que l'on demande. Lorsque cela est fait, l'étudiant tire cette fiche d'orientation, puis le reçu du paiement en ligne et se rend à l'université, là où il a été orienté. Là-bas, celui-ci aura une nouvelle fiche de renseignement ou il aura à donner encore d'autres informations qui vont permettre de l'enregistrer dans la base de données des étudiants et une fiche tirée qui est une fiche de validation. Suite à ce remplissage, on lui remet un kit bleu qui confirme l'ouverture d'un nouveau dossier, le comptant désormais dans la base de données des étudiants.

3.1.2. Procédures de réinscription des étudiants (licence 2, licence 3, Master)

Les réinscriptions, concernent les étudiants déjà intégrées dans le système universitaire. Il s'agit pour ces étudiants dans un premier temps de se rendre au guichet avec des documents administratifs que sont le récépissé puis la fiche de quittance de l'année précédente qui servent de vérification. Mais avant tout, nous précisons qu'ici le montant à payer pour les inscriptions se détermine en fonction du résultat de l'étudiant. Après vérification dans la base des données statistiques, une fiche est remise à cet étudiant qui la remplit et lui permet de se rendre à présent au service de la comptabilité pour payer le montant pour l'inscription.

Toutefois, nous voulons signifier que depuis les 2017-2018 et 2018-2019, une innovation a été apportée par le service de la scolarité, et cela se perçoit à travers la délocalisation d'une partie de la scolarité, mais celle-ci n'est pas complète. Du coup, les étudiants sont amenés à partir au campus 1 où se trouve la comptabilité pour payer et revenir au campus 2 pour poursuivre leur inscription. Toujours dans la même dynamique de changement, nous avons pu remarquer la présence d'une nouvelle fiche qui est appelée fiche pédagogique qui comporte un certain nombre d'informations. Après le remplissage, elle doit être déposée pour être signée par le département auquel vous appartenez. C'est suite à l'acquisition de la signature par votre département sur la fiche que vous poursuivez votre inscription. Ainsi, une fois cela est fait, on lui délivre le reçu d'inscription, le récépissé, le certificat à usage administratif qui comportent eux aussi des informations que l'étudiant devra remplir. C'est après ce remplissage que celui-ci est amené à se rendre au bureau du Directeur de la scolarité pour le cachet final et une dernière signature qui marque la finalisation ou validation de l'inscription. Au vu de tout cela, nous voyons que les inscriptions et les réinscriptions, suivent plusieurs démarches qui sont à la fois très précises. Ici, dans cette partie, la procédure est la même pour tous les étudiants à partir de la licence 1 jusqu'au master 2 ; seulement au niveau des masters 2 apparaît un autre changement. Il s'agit de la fiche TER qui doit être signée par le directeur scientifique, le doyen de l'UFR, puis par la scolarité pour terminer. Pour la finalisation de l'inscription proprement dit, il faut ajouter pour le master, la photocopie de tous les diplômes obtenus que soient le bac, les relevés de notes de la licence 1 au master 1.

3.1.3. Procédures de réinscription des étudiants en année de doctorat

Pour les étudiants du doctorat, la procédure reste la même avec la vérification tout d'abord du PV de soutenance du master 2, puis la preuve de la dernière inscription à travers le récépissé et la fiche de quittance de l'année précédente. La vérification étant terminée, une fiche de paye est octroyée à l'étudiant qui se rend à la

comptabilité pour s'acquitter des frais d'inscriptions. Notons que le montant des frais d'inscriptions en première année de thèse s'élève à quatre-vingt-dix mille francs. Après le paiement, l'étudiant doctorant se rend auprès des agents chargés des inscriptions du doctorat ; là-bas, il paye cinq mille cinq cent francs puis on lui remet une première fiche qui est la fiche d'autorisation d'inscription en première année de thèse. Il s'agira d'inscrire sur cette fiche le nom, prénom, le sujet, le Co-directeur s'il en a ; dans le cas contraire ne pas le mentionner. Elle comporte pour terminer trois signatures celles du directeur de thèse, du doyen de l'UFR et celle de la scolarité. Toujours dans la même ligne, l'étudiant se rend au décanat pour le retrait de la fiche TER, qui représente la fiche de soutenance. La fiche TER, contrairement à la première fiche va comporter quatre signatures notamment celle du Directeur scientifique, du chef de département en fonction de votre filière, du doyen de l'UFR et enfin celle de la scolarité. Une fois toutes ces signatures, pour le dépôt, l'étudiant doit réunir tous ces diplômes obtenus. Ce sont le bac, les relevés de notes de la licence 1 à la licence 3, la photocopie de la fiche TER, puis la photocopie de la fiche d'autorisation de la 1^{ère} année de thèse. C'est cela l'inscription est dite validée. Pour la réinscription en deuxième année de thèse, il faut la photocopie de la fiche d'autorisation de la première année de thèse, la quittance. La thèse se faisant en trois années, il arrive des cas où les étudiants vont au-delà voire quatre, cinq ou même six ans. Dans ces cas, une fiche de dérogation est attribuée à l'étudiant. Cette fiche permet de signifier que les travaux avancent.

3.1.4. Procédures d'inscriptions pour les étudiants en Formation initiale permanente (FIP)

Les étudiants en FIP, sont les étudiants qui ne font plus partie de la formation initiale du système. Ces étudiants désirent toutefois poursuivre les études et avoir certaines formations. Alors, pour ces étudiants qui aspirent à reprendre les cours à l'université, il implique de suivre également une démarche, un processus. Mais avant tout, une première condition est établie ; celle d'avoir au

préalable le bac. Dans la procédure d'inscription pour les étudiants en FIP, il faut d'abord se rendre au campus 2 où ceux-ci s'acquittent des frais d'autorisation en FIP. Une fois, cela est fait, les agents vous enregistrent en tant qu'étudiant inscrit en FIP. Après l'enregistrement, l'étudiant se rend au campus 1 pour la finalisation de son inscription. Là-bas, on lui remet un kit bleu, qui comporte des fiches administratives qui sont à renseigner. L'étudiant dispose cependant de soixante-douze heures pour solder le montant des frais d'inscription. Pendant ce temps, l'agent qui inscrit fait sa mise en ligne qui est validée depuis Abidjan. Une fois le montant soldé, on l'enregistre puis ainsi marque la fin de son inscription. Retenons qu'il y a une lenteur au niveau du processus d'inscription. En passant des étudiants en formation continue aux étudiants en formation permanente nous voyons ici un processus qui diffère d'un niveau à un autre puis marqué par des mouvements multiples de va-et-vient, ce qui allonge le processus. Cette lenteur est due au fait que tout se fait encore de façon manuelle, il y a beaucoup de papier qui rentrent en ligne de compte.

4. L'inscription tardive des étudiants

4.1. Le coût élevé des frais d'inscriptions

4.1.1. Historique du système classique au système LMD

Depuis plusieurs années, lorsque nous jetons un regard en arrière, nous avons pu voir que, l'enseignement supérieur en Afrique plus précisément celui de la Côte d'Ivoire a été confiné dans un système académique classique. Alors dans ce système, nous avons quatre cycles que sont le deug, la licence la maîtrise, puis le doctorat. Le montant des frais d'inscriptions dans ce système s'élevait à six mille francs. Et nous avons pu voir que les étudiants avaient la possibilité de s'inscrire à tout moment donné tout au long de l'année académique. Ce système avait son mode de gouvernance en ce qui concerne les universités. Mais la donne va changer en 2012 lorsqu'une nouvelle réforme va être mise en vigueur. Parlant de cette nouvelle réforme, il va être question de la mise en place d'un nouveau système appelé LMD qui renvoie désormais à la Licence-

Master-Doctorat. On bascule d'un ancien système à un autre. Cela va s'en dire qu'il faille abandonner les habitudes de l'ancienne organisation et laisser place à la nouvelle. Avec le système LMD, on aura donc affaire à une révision de toutes les composantes du système universitaire. D'où les cours, le personnel enseignant, inscriptions et l'administration. En somme, il s'agit d'un changement du fonctionnement de l'établissement universitaire.

4.1.2. Les impacts du nouveau système LMD

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la nouvelle réforme en ce qui concerne le système LMD mise en place demande une transformation, un changement à tous les niveaux, dans toutes les composantes de la structure universitaire. Pour notre étude, nous faisons cap sur les inscriptions. Avec le nouveau système LMD équivalent à la Licence-Master-Doctorat les frais d'inscriptions vont connaître un changement. Désormais pour la licence 1 à la licence 3 le montant des frais d'inscription s'élève à trente mille francs. Ensuite du Master 1 au Master 2, nous avons un montant qui s'élève à soixante mille francs. Enfin, pour le Doctorat, le montant de la première année d'inscription s'élève à quatre-vingt-dix mille francs. Alors fort de tout ce qui a été mentionné nous voyons une certaine hausse, large écart comparé au montant de frais d'inscription de l'ancien système classique. Ainsi, ce changement qui s'est imposé surtout de manière spontanée, demande aux étudiants, aux parents qui sont ceux-là même qui soutiennent leurs enfants dans les études de fournir des efforts afin d'aider leurs enfants que sont les étudiants dans la poursuite de leur étude.

4.1.3. Le manque de moyens des étudiants

La plupart des étudiants, lorsqu'ils sont affectés le plus souvent, se retrouvent ailleurs loin des parents. Ils se retrouvent donc dans un cadre, un environnement nouveau. Certains étudiants ont la chance d'être hébergés par des tuteurs, mais pour ceux qui n'ont personne dans la ville là où ils ont été amenés, ils sont dans l'obligation de prendre en local, soit en cité universitaire ou en dehors de celle-ci. Du coup, il s'agit pour ceux-ci de pouvoir se prendre en charge,

subvenir eux-mêmes à leurs besoins primaires ; d'où nous pouvons citer le besoin de se nourrir, de se soigner, de pouvoir acheter les documents. Mais lorsque nous avons eu à échanger avec ces étudiants, nous avons eu à constater que le plus grand nombre d'étudiants sont issus de familles modestes ; plus loin les activités génératrices qui permettent à ces familles de survivre sont, les cultures, les plantations. Nos sociétés ont connu des bouleversements au niveau de toutes les couches sociales. L'environnement n'a donc pas été épargné de ce bouleversement, d'où le terme de changement climatique beaucoup débattu dans presque tous les pays du monde. Ces changements climatiques font que pendant la récolte les terres sont sèches. Du coup, les cultures germées ne peuvent donner de résultat tant que les pluies ne tombent pas. Or tant qu'il n'y a pas de produits il n'y a automatiquement pas de vente. Ce qui empêche les parents d'amener à temps un certain revenu pour permettre à leurs enfants étudiants de pouvoir s'inscrire. Toujours dans la même lancée, nous savons qu'il arrive des moments où le prix d'achat sur les marchandises des planteurs baisse ce qui ne leur permet pas d'avoir un fort taux de bénéfice. Du coup, si le parent n'a pu obtenir un gain considérable et qu'en dépit de cela, il doit soutenir son enfant étudiant et qui parfois n'est pas le seul ; comment sera-t-il en mesure de payer les frais d'inscriptions. Sans compter le fait que l'étudiant doit se nourrir et en cas de maladie doit se soigner. De plus le cas de notre étude, nous voyons ici que les étudiants se retrouvent dans la deuxième grande ville de la Côte d'Ivoire, Bouaké qui a été une figure emblématique dans la crise militaro-politique. Nous savons les conséquences que peuvent engendrer les guerres. Ainsi, dans la ville de Bouaké, cette crise a favorisé le ralentissement des activités socioéconomiques des populations. Aussi, nous pouvons dire que l'état de la ville laisse les bailleurs perplexes ; car ceux-ci ne voudraient pas investir à nouveau et voir leur investissement partir en fumée. Ainsi, nous pouvons dire que la ville de Bouaké ne regorge pas assez de structures, d'entreprises, ce qui fait qu'il n'y a pas d'activité génératrice pour les étudiants dans la ville de Bouaké. Or, si tel était le cas, cela

serait un atout pour eux ; à côté des cours, ils travaillent et obtiennent un peu de revenu ce qui serait une aide favorable quant à leurs études.

5. Le paiement tardif des bourses

5.1. Définition du terme bourse d'étude

Le terme de bourse est connu et utilisé dans presque tous les pays du monde entier. En effet du primaire, en passant par le secondaire pour parvenir aux universités les étudiants ont droit à des bourses. Ainsi du primaire au lycée, être boursier demande de remplir un certain nombre de critères tel qu'être un élève doué et brillant avec une bonne moyenne. Ce schéma est le même et s'applique aux universités. Pour revenir à la définition du mot bourse dans le cadre de notre étude, nous pouvons dire que la bourse d'étude renvoie à une attribution de fond, matériel en vue de permettre à un étudiant de poursuivre ces études et d'obtenir une meilleure éducation.

5.1.1. Description du processus de paiement de bourse aux étudiants à l'université Alassane Ouattara

Le paiement de bourse s'inscrit également dans un processus suivi par les étudiants boursiers. Les bourses ici sont payées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique par le biais des différents Crou existants au sein de chaque université. D'où nous avons le Crou Abidjan, Bouaké, Korhogo, Daloa, Man. Cela se fait une fois les résultats sont affichés via le site du gouvernement www.bourses.enseignement.gouv.ci. Alors sur ce site nous avons des résultats de deux catégories d'étudiants. L'une renvoie au renouvellement, c'est-à-dire aux étudiants déjà boursiers et qui ont repostulé pour bénéficier à nouveau de la bourse pour l'année suivante. L'autre catégorie représente les nouvelles attributions de bourses pour les étudiants qui n'ont jamais postulé ou qui postulent pour la première fois. Ainsi, en ce qui concerne le paiement, la

première phase consiste pour l'étudiant de se rendre sur le site mentionné plus haut en mentionnant son nom, sa date de naissance. Si l'étudiant est effectivement un boursier, d'autres informations s'affichent automatiquement tels que, le numéro de décision qui varie d'un étudiant à un autre. Notons tout de même que les transactions sont opérées entre le Ministère de l'enseignement scientifique et Crou. C'est suite à cette transaction que le Crou à son tour fait une programmation pour le paiement en fonction du budget reçu. Si la somme obtenue est de par exemple cinq cent million, et qu'elle ne permet que de payer juste une catégorie d'étudiant d'une même UFR ou une catégorie d'étudiant ayant le numéro de décision, les autres numéros de décision pour le paiement se font à différentes dates. Ensuite, l'étudiant doit se rendre au Crou pour le retrait de la fiche de paiement. Pour que cela soit fait, il doit avoir en sa possession des documents à savoir la carte Crou, la carte nationale d'identité, une photo, l'attestation à usage administratif ou la carte d'étudiant et une somme de mille francs qu'il doit présenter. Après la présentation de ces documents, la fiche de paiement lui est remise avec une photo d'identité et un cachet visa. Pour l'avant-dernière étape, l'étudiant doit faire les photocopies de tous les documents cités et se rendre au campus 1 à l'un des quatre guichets du Crou où se fait le paiement. Et pour terminer, une fois à la caisse, il présente les originaux et photocopies des documents cités puis l'original de la fiche de paiement retirée. Une fois, cela est fait, on lui remet le montant de sa bourse. Alors pour davantage détails, nous tenons à signifier que le montant des bourses en ce qui concerne la licence 2 et licence 3 est de deux cent quarante mille francs. Pour la licence 3 et le Master 1, nous avons une somme qui s'élève à quatre cent quatre-vingts mille francs. Pour le Master 2 et la thèse 1, 2, 3, 4, nous avons un montant qui s'élève à six cent mille francs. Ainsi, le constat fait sur le paiement des bourses aux étudiants est que dans la majorité des cas, elle est versée aux étudiants toujours en fin d'année ou même au début du nouvel an. Pour l'année 2018-2019, le paiement pour le renouvellement a débuté le vendredi 10 janvier et il n'est pas pour tous les étudiants. C'est un premier

paiement qui se fait pour tous les étudiants handicapés. Nous l'avons dit plus haut que les bourses sont attribuées aux étudiants en vue de les aider à pouvoir se prendre en charge et poursuivre leur étude. Malheureusement, ce n'est pas le cas, du coup comment l'étudiant s'y prend lorsque la date pour les attributions de bourses sont lancées en début d'année alors que le paiement se fait en fin d'année. Et plus, nous savons qu'en fin d'année nous avons les festivités ; du coup dans cette situation, il est difficile de pouvoir privilégier les inscriptions. Face à cette situation, nous disons que cela remet en question le système de gestion des bourses, celui dans sa contribution qui est celle de venir en aide aux étudiants afin d'avoir une meilleure éducation elle ne suit pas la logique ce qui constitue une entrave pour l'étudiant boursier, car si celui-ci n'a point d'autre revenus de quelle manière parviendra-t-il à payer les frais pour son inscription. Bref, il a été question de mettre en exergue les facteurs qui paralysent les finances des étudiants qui rendent difficile leurs inscriptions. Ainsi, nous avons pu voir un écart en ce qui concerne les frais d'inscription du système d'enseignement classique au système LMD dans un premier temps. Il s'est donc révélé que les coûts s'avèrent exorbitant pour les étudiants. Ensuite, nous avons également mentionné le fait que la plupart des étudiants sont issus non seulement de familles modestes, mais aussi sont livrés à eux-mêmes et ne disposent d'aucune activité génératrice pouvant les aider à se prendre en charge. Nous avons évoqué les paiements en retard des bourses. À cet effet, il a été souligné que les bourses sont versées aux étudiants toujours en fin d'année, ce qui ne leur permet pas de pouvoir s'inscrire à temps car les inscriptions elles sont lancées en début d'année.

6. Perspectives

Dans cette partie de notre travail, nous tenterons d'apporter quelques solutions quant aux difficultés auxquelles est confronté le service de la scolarité. Nous pouvons dire à cet effet que ces résolutions s'appliquent aux acteurs interne et externe du système. Face aux problèmes évoqués au sein du service de la scolarité,

nous proposons cette solution qui peut être à court terme. Nous disons que dans un premier temps, il implique aux agents de se reconvertir, en se procurant un logiciel, autre que celui existant, facile d'accès pour tous et leur permettant de mener aisément la tâche qui leur est assignée. Cela dans le but de ne pas laisser les activités au ralentissement en attendant les résolutions des responsables du logiciel Projes-cu. Compte tenu la longueur dans le processus des inscriptions, du fait de nombreux papier à fournir, nous proposons la création de divers comptes soit bancaire au nom de l'université, soit les mobiles money pour le paiement des frais d'inscription. Ainsi, l'étudiant aura cette facilité de s'acquitter de ces frais partout où il se retrouvera. Cela permettra une certaine fluidité dans le processus d'inscription. L'université peut mettre également en place un site ou une plateforme sur une période donnée pour permettre aux étudiants de faire leurs inscriptions en ligne à partir de la licence 2. Si les étudiants ont cette connaissance ; qu'il y a un délai, ceux-ci se précipiteront pour faire leur inscription, car ils sont conscients qu'outre le délai passé la plateforme mise en ligne ne sera plus disponible. Du coup l'étudiant ne s'inscrivant pas perd son année. C'est en cela que l'envie de de toujours s'inscrire sans qu'il n'y ait de contrainte naitra. Nous disons de ce pays qu'il repose sur les jeunes, car ce sont eux les plus dynamiques et ils représentent en majorité la population ivoirienne. De ce fait, le gouvernement qui attend de cette jeunesse qu'elle relève le défi et assure le lendemain de cette nation se doit impérativement d'investir sur cette jeunesse. Ainsi, il faut faciliter l'accès à tout jeune une fois le bac obtenu octroyer à ces jeunes qui désirent poursuivre bien évidemment leur étude, mais qui rencontrent des difficultés d'être automatiquement boursier. Dans le cas contraire, l'université peut permettre aux étudiants de payer par échelonnement plutôt que de verser entièrement la somme totale relative aux frais d'inscriptions. Plus précisément cela consistera pour le service de la scolarité de dire aux étudiants qu'ils ont la possibilité de s'acquitter de leur droit d'inscription par modalités en précisant les moments à l'étudiant. Cela peut se faire sur un moyen terme. Nous invitons tous les

acteurs à s'engager dans des échanges en associant toutes les couches sociales qui composent l'université que sont le personnel enseignant, le personnel administratif et technique, le Crou, les étudiants, les partenaires externes en mettant sur table l'intérêt que chaque partie gagnerait si les inscriptions sont faites à temps réel. Nous exhortons les acteurs universitaires à faire des campagnes de sensibilisations au quotidien auprès des étudiants en leur montrant l'importance des inscriptions. Nous invitons également les étudiants à prendre conscience et savoir qu'ils ont une part de responsabilité. Les étudiants doivent comprendre qu'il est de leur devoir de s'inscrire car on est étudiant si et seulement si on est inscrit.

Conclusion

En somme, cette étude vise à décrire et d'expliquer les dysfonctionnements au sein du service de la scolarité de l'université Alassane Ouattara. Elle a permis de statuer sur le logiciel intégré au sein du service de la scolarité, de parler de la lenteur dans le traitement des dossiers des étudiants et de déceler les motifs expliquant l'inscription tardive des étudiants. Cette étude a montré que ce logiciel est un logiciel défaillant, car il y a des fonctionnalités absentes qui ont un impact dans le traitement des données statistiques, puis il y a aussi le fait que ce logiciel ne soit pas maîtrisé par tous les acteurs du service de la scolarité. Elle révèle que la lenteur au niveau du processus d'inscription est due au fait de la gestion manuelle des activités du service de la scolarité. À ce niveau, nous constatons un manque de matériels et outils qui faciliteraient la tâche aux agents du service de la scolarité. Ce travail a mis en évidence trois facteurs qui sont à la base de l'inscription tardive des étudiants. À cet effet, nous avons énuméré comme premier facteur les coûts élevés des frais d'inscription, nous remarquons un large écart quand on passe du système classique d'enseignement au système LMD. Pour le second facteur qui est le manque de moyens des étudiants nous expliquons cela par fait qu'ils sont issus pour la plupart de familles modestes. Quant au troisième facteur, nous avons souligné le fait que le

paiement en retard des bourses, c'est-à-dire que les étudiants perçoivent leurs bourses en fin d'année alors que les inscriptions se font toujours en début d'année. Ainsi, les hypothèses émises au départ de l'étude peuvent être considérées comme vérifiées. Nous pouvons dire que le service de la scolarité représente un maillon essentiel pour le fonctionnement de l'Université Alassane Ouattara. Pour répondre aux besoins de ce service, il implique le sens de la responsabilité de la part de tous les acteurs interne que sont les responsables du service de la scolarité, les étudiants mais également les acteurs externes à savoir le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique y compris les partenaires qui les accompagnent dans cette tâche, qui à mon sens militent afin de donner une meilleure éducation aux étudiants. C'est donc pour un changement que nous avons proposé des solutions afin d'aider à résoudre cette situation qui perdure depuis un certain moment. Pour notre part, nous voulons exhorter le gouvernement, le Ministère chargé de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique à prendre en compte nos suggestions pour remédier à tous les dysfonctionnements constatés et favoriser un fonctionnement efficace du service de la scolarité de l'université Alassane Ouattara. Notre étude s'inscrit dans une recherche action et a pour but de proposer les outils de prise de décisions aux fins de propulser une nouvelle dynamique au service de la scolarité de l'Université Alassane Ouattara.

Bibliographie

AUGE Bernard, NARO Gérald et VERNHET Alexandre. 2010. Le contrôle de gestion au service du gouvernement de l'université : propos d'étape sur la conception d'un balanced score card au sein de l'université française. [<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00481556>], Consulté le 10/06/2017.

COME Thierry. 2013. « La gouvernance des universités. » in [<http://www.cairn.info/revue-gestion-et-management-public-2013-3pages-1ht1>]. Consulté le 10/06/2017.

BALLY C. K., *Stratégie des acteurs dans la gouvernance du service ...*

COSSU Claude. 1986. « Tendance récente dans la gestion des universités : un essai de comparaison internationale. », [http://www.persee.fr/doc/pomap_0758-1726_1986_num_4_4_1911] Consulté le 10/06/2017.

FABRE Pascal., 2013. Le « doyen contrôleur des coups » outil de gestion et allocation des ressources dans la gouvernance des universités. [<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00458929>], Consulté le 10/06/2017.

LESEMAN Frédéric. 2013. « La société des savoirs et la gouvernance : la transformation des conditions de production de la recherche universitaire. » in [<http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>], Consulté le 10/06/2017.

PAULINE Bluteau. 2018. « Bienvenue en France : ce qui va changer pour les étudiants étrangers-L'Étudiant. », [<https://www.letudiant.fr>], études. Consulté le 26/11/2018.

Raymond QUIVY et Luc Van CAMPENHOUDT., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 4^e édition, 2011.

SOLLE Guy, 2001. « Rénovation des outils de gestion et faits sociaux ; le cas des organisations universitaires », [<https://www.cairn.info>], Consulté le 10/06/2017.

SOPHIE Collet., 2017. « Etudier dans une université américaine : Comment s'inscrire, étape par étape. », [<http://www.letudiant.fr>], international. Consulté le 26/11/2018.

SOPHIE de Tarlé, 2014. « Etudier en chine : S'inscrire à l'université sur le site CUCAS. », [<http://www.letudiant.fr>], international. Consulté le 26/11/2018.